

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 38 (2014)

Artikel: Le moulin de Buix
Autor: Lehmann, Charles-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Figure 1. Vue ouest du moulin de Buix, avec l'écluse, 1993. Photographie OCJ (Office jurassien de la culture).

Le moulin de Buix

A l'emplacement actuel du Moulin de Buix, il n'existait absolument rien avant sa construction en 1574, pas même un chemin carrossable. Toute-

fois des fouilles faites en 1993 en raison de la construction du collecteur des eaux usées ont mis au jour une villa romaine dans un pré, derrière les

bâtiments du moulin. Par ailleurs, lors de creusages pour l'installation du télé-réseau à la fin des années 1980, dans le même quartier (derrière la ferme de

Michel Meusy), quelques fragments de tuiles d'apparence romaine et un petit tronçon de tuyau en terre cuite ont été découverts.

Remontons le temps jusqu'à la construction du premier moulin.

La famille César (1574–1653)

À la requête de Peter César, meunier, le prévôt de Porrentruy, avait visité en compagnie de plusieurs personnes le lieu-dit «Petit Buix»¹ et confirmé qu'un moulin pouvait y être construit sans difficulté.

Le 17 décembre 1574, Melchior, évêque de Bâle, autorise donc Pierre César, de Boncourt, à bâtir un moulin entre Buix et Boncourt de telle manière que «*ce moulin et ses dépendances seront transmises à ses héritiers mâles et à défaut de ces derniers à ses filles et à leurs descendants légitimes*», selon les lettres de fief qui seront établies par les princes évêques².

Le 7 janvier 1575, la communauté de Buix juge que le lieu choisi pour la construction du moulin est inadéquat, car il n'y a pas de route et le passage des clients livrant le blé à travers champs causerait des dommages. Mais l'administration du prince maintient l'autorisation de construire et, de plus, autorise Pierre César à établir un four à chaux (14 février 1575) et à prélever le bois dans la forêt de Bon-

court pour la construction du moulin.

Une supplique de César au prince évêque du 1^{er} décembre 1575 informe que feu son prédécesseur Melchior lui a permis de d'aménager une chute d'eau pour trois ou quatre roues devant servir pour un moulin, un foulon et une ribe – une ribe permet de broyer le lin et le chanvre – au Petit Buix. Il mentionne également qu'à cette date le moulin est en fonction, soit moins d'une année après le début de sa construction.

Les premières difficultés...

Ces débuts prometteurs ne présentaient pas des décennies de prospérité. Le moulin peine à s'acquitter des redevances épiscopales. Ainsi, selon la «*Justice de Bure, le 13 février 1634, Devant Petit Jean Rérat voëble de Fahy, lieutenant et de Jean Guillaume Choulat, maire du pays d'Ajoie : Plainte de Jean Georges Cuenat, receveur de l'Évêque de Bâle, contre Jean César³ qui a engagé, contrairement aux prescriptions contenues dans la lettre de fief, plusieurs fois son moulin pour le paiement des cens et rentes.*» Vu la déposition du voëble de Buix, le tribunal accorde au receveur la lettre de passément (actuellement: une poursuite), qui autorise le receveur à saisir le moulin.

La famille Barbier (1653-1678)

En 1653, la famille César est au bord de la faillite. Le moulin et la ribe ont été complètement ruinés pendant la guerre de Trente Ans. Le salut vient d'un certain Jean Barbier, de Charmoille, qui propose au receveur de la cour de réparer le moulin et la ribe⁴. Le gouvernement donne son aval et le prince évêque fait cadeau de tout le fer nécessaire à la réparation.

Voici à ce propos le texte de la lettre rédigée le 5 septembre 1653 par Hofschafner et relevée par Emile Gigon:

«*Parce que trop d'intérêts du Moulin de Petit Buix n'avaient pas été payés on a saisi le Moulin et on a reçu une lettre de passément. – Il y a deux ans, Jean Barbier de Charmoille a parlé au gouverneur et au receveur de la cour en déclarant que si on lui offrait des conditions supportables il serait prêt à faire le moulin et la ribe qui avait été complètement ruinée pendant la guerre. Le gouvernement et le receveur ont considéré que cette proposition était à l'avantage du prince évêque et lui ont amodié le moulin et la ribe.*

«*Le moulin travaille déjà depuis un an et demi, il a fait réparer la ribe jusqu'à tel point qu'il ne manque que les parties en fer qui demanderaient 120 livres de fer qu'il ne peut payer faute d'argent. Comme le Prince Evêque lui a fait cadeau de tout le fer nécessaire pour le moulin, le receveur propose de donner*

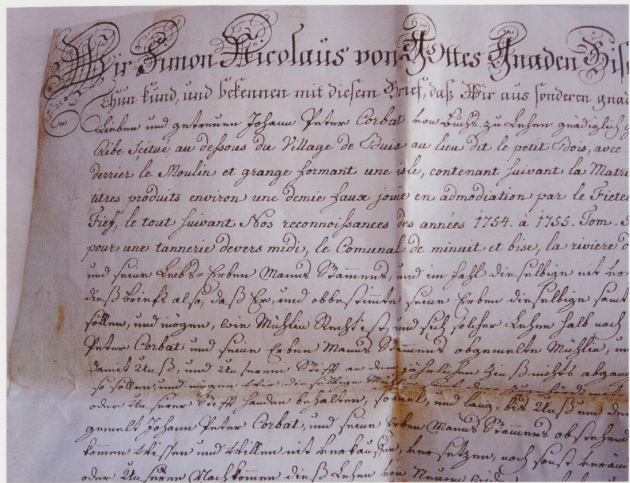


Figure 2. Lettre de fief 1764 (détail). Fonds Laurent, Buix.

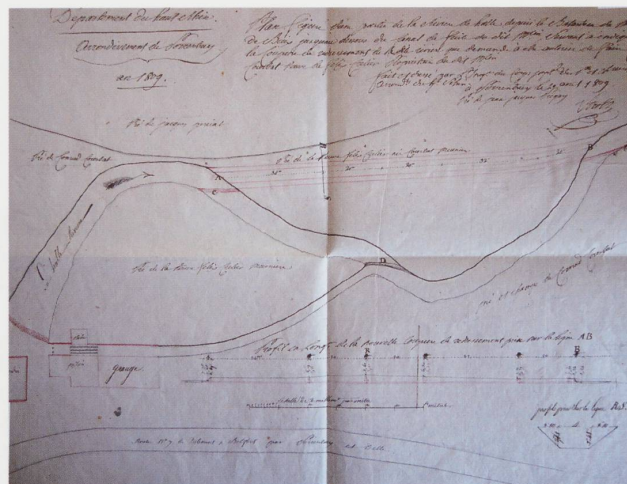


Figure 3. Demande de permis pour une correction de l'Allaine, 1809. Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, AP 10/36.

encore le fer nécessaire pour la ribe (120 livres). Quand ceux qui prétendent avoir des droits sur ce moulin feront valoir leur droit de possession, ils seront obligés de rembourser tout cela au Prince Evêque et doivent payer naturellement moulin, ribe et cours d'eau.»

La famille Corbat / Courbat, puis Laurent, de 1678 à nos jours

Selon les recherches effectuées par Philippe Froidevaux, de Buix, ancien archiviste aux AAEB, les Courbat ont repris le moulin en 1678, une lettre de légitimation datée du 22 avril 1678 les autorisant à s'installer à Buix.

Voici la copie d'une lettre de fief du 14 août 1744 traduite de l'allemand par L'Hoste⁵ le 12 janvier 1745 (source: Emile Gigon), lettre qui va dans le même sens:

«Nous Joseph Guillaume⁴ par la Grâce De Dieu Evêque de Bâle et Prince du Saint-Empire faisons savoir et confessons par cette lettre, que nous avons par grâce spéciale et très humbles prières à nous faites. Gracieusement prêtés en fief à notre aimé et fidèle sujet Jean Pierre Corbat de Buix pour lui et comme porteur, ses frères Joseph et Antoine Corbat, savoir notre moulin situé dessous notre village de Buix appelé le Petit Bois ainsi que par et en vertu des présents, nous leurs prêtions le dit moulin avec toutes ses appartenances pour eux et leur hoirs mâles et à défaut d'eux pour leurs filles, et les hoirs mâles d'y ceux, tellement que celui et ses dit hoirs pourront jouir, faire, agir avec le dit moulin avec toutes ses appartenances à l'avenir comme le droit est de moulin et qu'il convient selon l'usage et coutume de notre Evêché causant le fief. Lesquels dits Corbat ses frères et leurs hoirs mâles seront obligés à leurs frais de bien et dûment faire valoir et maintenir le dit moulin avec toutes ses appartenances en biens,

édifices et état afin qu'à nous et à notre Evêque il ne déchoit rien de la cense annuelle, mais au cas qu'il nous manque quelque chose decelle ou à nos successeurs, nous serons et pourrons être en droit de reprendre le dit moulin avec ses dépendances et de le garder nous ou notre Prince tant et si longtemps jusque nous serons satisfaits de ladite cense annuelle avec dépens et dommages, lesquels dits Corbat et leurs hoirs mâles ne pourront vendre, hypothéquer ou aliéner le dit moulin et ses appartenances sans notre su et vouloir, ou celui de nos après venant et toute et autant de fois que la main changera d'eux ou leurs mâles seront attenus de venir reprendre de nouveau de nous ou de nos successeurs ce fief, et de payer la reprise suivant us & coutumes du pays, dans les six semaines et ... vue une nouvelle lettre de fief, pour laquelle prête le dit Jean Pierre Corbat, ses frères, ou leur hoirs mâles, nous payer ou à nos après venant ou à quelque temps à notre receveur à Porrentruy à la Saint-Martin d'hiver pour juste



Figure 4. Cheminée du moulin de Buix, 2014.
Photographie Ch.-A. Lehmann.

cense annuelle quatre Bichofs de blé mesure de Porrentruy et trois livres de cire sans aucune diminution ni perte, le tout sous peine d'écbéance de ce fief. En témoignage de quoi le présent acte a été muni de notre sceau privé. Donné à notre Château de Porrentruy, le 14 août 1744.»

Signé en original J H Maitre châtelain des fiefs

D'ainsi translaté et tiré de son original allemand en françois à Porrentruy ce 12 janvier 1745 par L'Hosté.»

Les lettres de fief au nom des Corbat de 1746, 1764 & 1775, toujours en possession de la famille Laurent de Buix, confirment que le moulin est doté de quatre roues, dont une pour la ribe. La lettre de fief du 26 mai 1764 mentionne également dans le quartier l'existence d'une tannerie. Deux activités artisanales contiguës, cela ressemble à un petit centre industriel... (Fig. 2)

Les 14 et 15 avril 1769, Jean-Pierre Corbat, fiéteur du moulin de Buix, a procédé aux réparations de son usine avec du bois mis à sa disposition par la communauté. Il demande au prince d'être exempté de le payer⁶.

Le 19 février 1794 / 1^{er} ventôse an 2, Félix Corbat, meunier, demande à l'administration du Département du bois pour la réparation de son moulin, selon un extrait des registres des séances publiques de l'Administration du Département du Mont-Terrible⁷.

Le 29 août 1809, Catherine Courbat, veuve de Félix, née Crelier, meunière à Buix, présente au préfet du Haut-Rhin une pétition tendant à être autorisée à redresser le lit de la rivière de Halle sur son terrain un peu au-dessous de son moulin afin d'accélérer la pente des eaux de cette rivière ainsi que du canal de fuite dudit moulin et empêcher leur refoulement sous les roues dans le temps des crues. Le préfet accède à sa demande⁸. (Fig. 3)

Après la correction du canal, en 1818, le meunier se lance dans la reconstruction de son moulin. Selon Georges Laurent, la maison d'avant la reconstruction était beaucoup plus basse, et selon le plan de 1809, elle incluait un décrochement vers le sud. Le volume de ce décrochement est récupéré, et la maison est rehaussée d'un étage et d'un important grenier à deux étages. La partie ancienne est partiellement conservée, en particulier celle qui contient les meules et le mécanisme. Un système de poulies permet de monter les sacs de l'emplacement de la mécanique jusqu'au grenier en traversant les étages.

Les travaux terminés, Pierre Joseph Courbat (1790-1854) dispose d'une agréable maison d'habitation. La cuisine, qui comporte un sol en lave et un évier en pierre devant la fenêtre, est située au rez-de-chaussée à côté d'une cave à pommes de terre, non loin d'une cave voûtée et du local de meunerie contenant les divers rouages, transmissions, etc. Un escalier en chêne mène aux étages. Le premier d'entre eux renferme cinq pièces, dont trois plus petites en plus du local contenant deux meules et différents appareils. Le deuxième étage contient deux grandes pièces côté route. Les plafonds sont ornés de stucs, et une des pièces est équipée d'une cheminée. Côté rivière, quatre pièces sont à la disposition du chef de famille, de sa

femme Catherine née Prongué et de leurs huit enfants. Ce deuxième étage possède également des latrines donnant sur le canal, un luxe pour l'époque!

La vie au moulin, durant le milieu du XIX^e siècle, devait être agréable, comme en témoigne notre précédente publication concernant cette famille dans *L'Hôtel*⁹. (Fig. 4)

Un courrier du 14 mai 1864 de la Fabrique de Bluterie & d'articles de meunerie Charlas Frères, à Lyon, indique qu'une nouvelle bluterie a été commandée au prix de 78 francs français. Un an plus tard, Joseph Courbat fils reprendra le moulin à l'âge de 18 ans¹⁰.

Un autre courrier, daté de 1867, nous apprend que le jour de foire (à Porrentruy ?), le meunier vendait de dix à douze sacs de farine. Par ailleurs, afin de se diversifier, le meunier se tourne déjà à cette époque vers l'agriculture : il va vendre du bétail aux foires de Delle et de Porrentruy. Il cultive également ses terres. « ... » (Fig. 5)

«Maintenant il n'y a plus de farine chez nous que deux trois sacs et on ne peut pas en faire maintenant à cause des moulages qu'on a, mais je pense qu'il en fera une dizaine ou douzaine de sacs en cas qu'il en faille pour Léon le jour de la foire.»¹¹

En 1870, la guerre franco-allemande éclate et des réfugiés français avec bagages et provisions arrivent en



Figure 5. Joseph (1812-1874) et son épouse Marie Courbat, née Couvoisier, vers 1865. Auteur inconnu. Daguerriotype retravaillé par G. Siegenthaler. Fonds Laurent, Buix.



Figure 7. Roue de la mécanique (premier plan) et roue couverte pour les meules (arrière-plan), 1892. Auteur inconnu. Photographie retravaillée par Géraud Siegenthaler. Fonds Laurent, Buix.



Figure 8. Plan du moulin (1898) réalisé par le géomètre Lehmann, cadastre de Buix.

Ajoie. Pendant cette période troublée, le meunier logera également un juge ou un préfet de Belfort. Selon Georges Laurent, une importante quantité de grain français est entreposée au moulin, quantité si importante qu'un affaissement des planchers s'ensuit. Il n'est pas exclu que la facture de juillet 1886 de Charles Rérat, maçon, pour treize journées et demie de travail (à 2 francs 50 la journée!) ait concerné la réparation des sols affaissés évoqués ci-dessus.

Le 8 août 1872, un courrier de la maison Charles Ketzl à Héricourt signale une commande de sacs vides expédiés par grande vitesse en gare de

Delle. Il est également précisé que ces sacs sont de la même qualité que ceux livrés aux meuniers de Grandgourt MM. Roy et Montavon. (Fig. 6)

En 1874, le géomètre Joseph Froidevaux établit les plans du cadastre de la commune de Buix. S'agissant du moulin, il va même jusqu'à détailler le périmètre de protection de la roue à aubes, et indique les cotes suivantes : largeur, 2 m ; longueur, 4,40 m. Une note additionnelle indique : roue environ 1,75 m. (Fig. 7)

Vers 1880, Joseph Courbat cesse ses activités de meunerie, très certainement en raison de la concurrence. En effet, dans l'inventaire successoral

fait par M^e Boinay au domicile de feu Joseph Courbat, le 23 janvier 1930, en compagnie des deux filles du meunier, il est indiqué dans la liste du mobilier : «Machines du moulin, sans valeur. Le moulin n'est plus exploité depuis environ cinquante ans.»

Dans ce même document mais dans la rubrique des immeubles, la force hydraulique est prise en compte pour une somme de 20 000 francs alors que le bâtiment d'habitation du moulin est estimé à 18 400 francs. Cela corrobore aussi le fait que la force hydraulique est encore utilisée pour la machine à battre largement après le début du XX^e siècle.

Par ailleurs, après les années 1880, aucun document n'a été retrouvé indiquant que Joseph Courbat ait fait des transformations ou acheté des machines de meunerie, sauf en ce qui concerne la machine à battre reconstruite après l'incendie de 1892. (Fig. 8)

Le propriétaire du moulin se tourne définitivement vers l'agriculture et l'élevage, comme en témoigne l'extrait ci-après du journal *Le Jura* lors de l'incendie du 2 août 1892.

«Dimanche après-midi, la foudre est tombée sur une dépendance du moulin de Buix appartenant à M. Courbat Joseph, meunier. Le bâtiment comprenait trois écuries et une grange avec battoir. En un clin d'œil le tout a été la proie des flammes. Quoique contigu au moulin et à l'habitation, le bâtiment atteint seul a été détruit.

» (...)

» La grange et les écuries de M. Courbat contenaient 100 toises de foin et 42 pièces de bétail. (...)

Moins d'une année après l'incendie, Joseph Courbat s'occupe de la reconstruction de la grange et des dépendances détruites par le feu.

Le 28 mars 1893, il reçoit une offre de la Fabrique de Chaux hydraulique de Bärschwil pour 4000 briques rendues par chemin de fer en gare de Courtemaîche.

Le 15 mai 1893, la Tuilerie Gilaroni Frères de Dannemarie (alors en Allemagne) informe qu'elle vient



Figure 9. Blouse de travail du meunier, fin du XIX^e siècle. Fonds et photographie Ch.-A. Lehmann.

d'obtenir des douanes la permission de transiter par la France pour la livraison de tuiles.

Les travaux de reconstruction doivent avoir certainement débuté avant l'obtention du permis de construction du 29 août 1894, puisque le 23 mai 1893 le meunier a déjà commandé 250 sacs de chaux, soit 10 000 kg, à la société A. Gesly-Oberlin à Liesberg, livrés en gare de Courtemaîche.

Le 25 octobre 1893, A. Haas, mécanicien à Lachapelle s/Rougemont, fait offre pour une nouvelle machine à battre pour la saison 1894. Mais, selon les notes d'Emile Gigon, le battoir provient de l'entreprise Harter Jeune, de Colombey-les-Deux-Eglises, ce qui est très vraisemblable, vu qu'il a été retrouvé un billet à ordre daté du 9 janvier 1895 pour un montant de 708.50 FF (valeur pour solde).

Un courrier du 26 novembre 1899 de Maria (fille de Joseph Courbat) à sa sœur précise :

« Nous avons encore toujours beaucoup d'ouvrage. Car maintenant que le moulin de Boncourt est brûlé, le monde vient battre à la mécanique chez nous. »

L'incendie en question a eu lieu le 17 novembre 1899. Mais dans ce courrier, il n'est pas fait allusion à la mouture de céréales.

En 1912, l'électricité est installée au moulin. Joseph Courbat reçoit une facture des Forces Motrices Bernoises datée du 25 décembre pour l'ins-

tallation de huit lampes pour 208,90 francs.

Un courrier du canton de Berne daté du 25 août 1947 demande à M^{me} Laurent si elle souhaite conserver son droit d'eau. Cette dernière opte pour le maintien. Elle adresse une demande de confirmation d'une concession hydraulique ou d'un droit d'eau, selon l'art. 38 de la loi du 26 mai 1907. La force hydraulique est destinée à actionner un moulin à grain et une machine à battre le grain. La force utilisée déclarée est évaluée à 20 HP (horsepower, cheval-vapeur anglais, 20 HP = env. 15 KW).

En 1973, Georges et Louis Laurent installent le chauffage central dans toute la maison. Les petits fourneaux en caelles bleus, verts et bruns qui en ornaient toutes les pièces disparaissent. Par la même occasion, l'intérieur est réaménagé afin d'accueillir en 1974 Louis Laurent et sa femme.

Le toit du moulin sera totalement restauré en 1987 et les façades en 1989 grâce au travail de Louis Laurent (fils de Georges), qui en est alors le propriétaire. Il met tout en œuvre pour conserver le maximum des éléments anciens tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. (Fig. 9 et 12) Grâce à lui cette bâtisse a pu conserver jusqu'à nos jours son cachet d'antan.

Grâce au travail remarquable d'Emile Gigon dans les années 1960-1970 sur les moulins de notre région,

il a été possible d'écrire ces quelques pages d'histoire concernant celui de Buix. De plus, Emile Gigon a rencontré à trois reprises (1969 et 1973) mon grand-père Georges Laurent, alors propriétaire du moulin, et a pris note de tous les éléments s'y rapportant. En complément de ces entrevues, il a fait d'importantes recherches dans les archives de l'ancien évêché de Bâle. Ses notes sont actuellement disponibles aux archives cantonales

Descriptif de la mécanique par Emile Gigon

Buix, le 26 janvier 1969, entretien entre Emile Gigon et Georges Laurent, accompagné de ses deux fils.

Du vestibule à plain-pied, on entre directement sous le moulin. Une seule marche (suffit) à descendre où se trouvait le mécanisme. La roue à eau dont l'arbre en chêne subsiste était pourvue à l'intérieur d'une roue à dents de bois d'un mètre vingt environ. Cette roue actionnait un pignon de fer fixe à un arbre de fer vertical de dix à douze centimètres de diamètre, arbre vertical destiné à actionner les meules situées à l'étage au-dessus. Le pignon, qui pouvait glisser sur l'arbre vertical, engrenait avec la première roue dentée quand il était au point le plus bas et mettait tout en marche. Pour arrêter le moulin, on élevait le pignon au moyen d'une chaîne.

Instruction

Cet appareil nettoyeur fait faire de 350 à 375 coups à la minute. La fleche imprimée en blanc sur le haut de l'appareil, indique le sens qu'il faut qu'il tourne. Pour changer de cribles, on enlève le quichet, puis on décroche les protès Cources. Sur le crible ^à on met un peu, ensuite on décroche la petite fleche qui tient au petit arbre en fer sous le haut du crible et on retire le crible d'hors. Les 2 cribles sont l'un sur l'autre. Il faut en retirer un pour le faire fonctionner; il n'en faut qu'un. On met, soit le numéro le plus gros ou le plus petit; ça dépend du travail que vous voulez faire. Sous la machine, au tambour en toile rafe, il y a un quichet pour ôter le blé, pour le cas où l'appareil nettoyeur viendrait à s'embarrasser, de sorte que quand ceci arrive, on n'a besoin que d'enlever ce quichet au tambour pour ôter le blé, sans démonter quoi que ce soit à l'appareil. On tourne un peu la machine avec main, et tout le blé tombe.

Le trou dont donne l'appareil sert à laisser échapper l'air et fait toujours être libre. Quand on ne peut plus être incommodé dans son travail par la poussière, on met en conduit quelle trou rond avec de la pente, qui donne hors de machine. On croise la machine avec de la grande et de l'huile.

Il y a 4 passereaux qui se mettent à l'endroit pour fermer le bas de l'appareil.

Je recommande surtout que l'appareil nettoyeur soit installé pour qu'il tourne de 350 à 375 coups à la minute.

Figures 10. Mode d'emploi du «nettoyeur à blé», non daté. Fonds Ch.-A. Lehmann.

L'arbre de fer vertical traversait le plafond, qui était le plancher du moulin proprement dit. L'arbre était pourvu d'une grande roue en fer dentée, qui engrenait avec deux pignons mettant à leur tour en marche deux roues à dents de bois d'un mètre vingt de diamètre environ qui actionnaient les deux meules du moulin alignées au mur côté canal. Une paire de meules enfermée dans un coffrage est (restée) intacte tandis que le deuxième n'a plus

que la pierre de base. Afin de faire de la place, Georges Laurent avait démolé en partie seulement la meule supérieure car elle était trop dure.

Un genre d'entonnoir à ouverture carrée (la trémie), soit un tronc de pyramide renversé, haut d'un mètre environ, recevait le blé qui alimentait les meules (l'une est conservée).

A noter que les dents des roues sont appelées ici comme à Elay, mémelles. Une potence à pivot pourvue d'une

grande pince en demi-cercle permettait d'élever la meule supérieure et de la tirer de côté; de la coucher pour la piquer (la rhabiller), soit pour accentuer (aiguiser) les rainures destinées à broyer le grain. Les rainures partaient du centre vers la circonférence, c'étaient les rainures maîtresses, les principales acheminaient le grain vers les secondaires, qui striaient la couronne extérieure de la meule, couronne occupant le tiers du rayon, partie

ramifiée obliquement à partir de la rainure principale.

Selon la loi de la force centrifuge, sortant des meules, la farine était acheminée par des conduits en bois de coupe carrée (20 x 20 cm) environ au blutoir, meuble fermé contenant le bluteau, long cylindre horizontal creux, entouré d'une fine toile tamisant le produit de la mouture. La farine passait par rotation du bluteau à travers le tamis et le son sortait à l'extrémité. Le bluteau était légèrement incliné. Il y avait un blutoir pour chaque meule.

Dans les conduits verticaux, la farine était élevée par une chaîne d'élevateur à godets en cuir (malheureusement les rats les ont dévorés) et dans les conduits horizontaux, elle avançait entraînée par une vis d'Archimède (vis sans fin) chose curieuse, également en cuir. Il en existe une très bien conservée. L'un des bluteaux provient de Colombey-les-Deux-Eglises.

En plus des deux paires de meules, il y avait un battoir et une ribe (une meule pour broyer le chanvre). Le battoir était raccordé au moulin par une poulie et des renvois. La ribe était à l'extérieur dans une petite construction de bois. Les deux pierres subsistent où le lin et le chanvre étaient ribés, opération qui succédait au ramassage, qui consistait à mettre tremper les plantes textiles afin d'en

dissoudre le latex et pour en séparer le filet de la lignatte plus facilement.

En 1870, Joseph perd son frère François-Xavier alors âgé de 25 ans. Son père étant malade, il se retrouve donc seul à la tête du moulin et y travaille jour et nuit.

Malheureusement pour lui, le déclin de la meunerie traditionnelle s'annonce, ce qui l'incite à développer un système «porte à porte». En effet, il emmène ses quatre chevaux chercher le blé auprès de ses clients, puis reconduit chez eux le produit fini. Il importe également du grain de Marseille, Issoire, Belfort, par chemin de fer, afin de trouver de nouveaux débouchés pour son entreprise.

Il ferme les écluses vers 1880, stoppant ainsi la production de farine. Toutefois, il continuera de faire le battage à l'aide de la force hydraulique jusque vers 1920.

Joseph Courbat sera grand-père pour la seule et unique fois avec la naissance de Georges Laurent en 1910.

Joseph, l'infatigable entrepreneur, se lance encore dans les travaux au crépuscule de sa vie. En août 1929, il fait poser un parquet en chêne dans une chambre du premier étage par Alexis Broquet, alors que l'entreprise Hotz de Boncourt fait la réfection complète d'une des pièces de la maison.

Joseph Courbat quittera cette terre le 20 décembre 1929, à l'âge de 83 ans. Ainsi il clôt la «dynastie» des meuniers Courbat de Buix, d'une durée de 250 ans.

De nos jours l'arrière-arrière-petit-fils du dernier meunier, Nicolas Laurent, y demeure avec sa famille, soit la onzième et la douzième générations! Actuellement, malgré le fait qu'il n'ait eu qu'un petit-fils, nous sommes vingt-huit descendants de Joseph, soit les enfants de Georges Laurent, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants.

Charles-André Lehmann

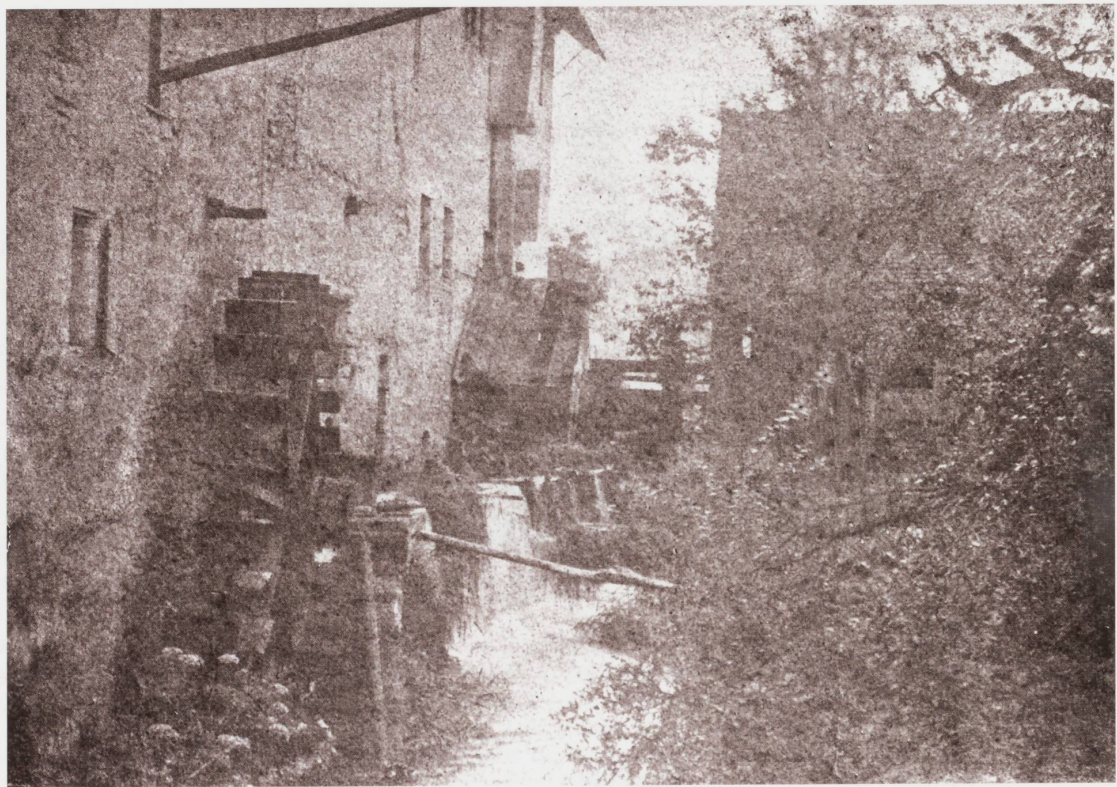


Figure 11.
 Vue générale
 du moulin de
 Buix, de la ribe
 et de la roue
 couverte avant
 1892, auteur
 inconnu, fonds
 Laurent, Buix.
 Photographie
 retravaillée par
 G. Siegenthaler.

Glossaire

Allodial – qui est un franc alleu, en terme de féodalité: un fonds de terre exempt de droits seigneuriaux.
Battoir – machine permettant de détacher le grain des épis.
Bichof – ancienne mesure à grain de Porrentruy 1 Bichof valait 24 boisseaux, un gros boisseau (pour l'avoine) valait 26,25 litres, un petit boisseau (pour les autres

céréales) valait 17,5 litres.
Bluteau-Blutoir – machine permettant de séparer la farine de l'enveloppe du grain (son) et également de trier les différents types de farine grâce à plusieurs sortes de toiles qui tamisent le grain moulu.
Cens – redevance payée par des roturiers à leur seigneur.
Fief – domaine, terre, qu'un vassal tenait d'un seigneur, sous conditions de lui fournir certaines redevances.

Foulon – machine dont on se sert pour le feutrage en grand des étoffes de laine, qui exigent pour être terminées, d'être comprimées et battues plus ou moins par un mouvement alternatif.
Ribe – meule pour broyer le chanvre.
Trémie – sorte d'entonnoir en dessus des meules permettant de déverser le grain à moudre.
Voéble – huissier, maître bourgeois.



Figure 12. Calèche Gendron Saint-Malo du dernier meunier, Joseph Courbat (1847-1929). Il s'en est servi tout au long de sa vie ; propriété Laurent, Buix. 2014. Photographie Ch.-A. Lehmann.

Notes

¹ Le lieu-dit pour le moulin varie selon les documents entre Petit Bois et Petit Buix.

² Selon lettre signée Joh. Rebstock, Fief Ajoie B 239/59 (selon Emile Gigon).

³ Une des dernières personnes ayant porté le nom de César à Buix s'est éteinte en 2003. Il s'agissait de Marie, épouse Wilhem.

⁴ Joseph Guillaume Rinck de Baldenstein, prince évêque de 1744 à 1762.

⁵ Antoine-Joseph L'Hoste.

⁶ réf. B. 239 Ajoie/59 (selon Emile Gigon).

⁷ ArCJ référence 29 J 14.4.

⁸ AAEB à Porrentruy, référence AP 10/36.

⁹ Pour plus de détails concernant les meuniers. Courbat, voir *L'Hôte* N° 33 – 2009 pages 47 & 48.

¹⁰ Notes d'Emile Gigon selon son entretien avec Georges Laurent du 26.04.1969.

¹¹ Courrier de François-Xavier à son père Pierre Joseph Victor Courbat, Buix le 9 avril 1867.

Sources

Documents d'Emile Gigon, moulin de Buix ArCJ 171 j,
Archives de la famille Laurent-Courbat,
Archives de † Philippe Froidevaux, Buix.

Bibliographie

Nouveau cours complet d'Agriculture ou Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture, Paris, Detterville, 1808.

Auguste Quiquerez, *Histoire des Institutions*, Delémont, Imprimerie Boéchat, 1876.

Notice biographique

Charles-André Lehmann, né en 1967 à Porrentruy, est le petit-fils de Georges Laurent et l'arrière-arrière-petit-fils de Joseph Courbat, meunier (1847-1929).

Au début des années 1970, il a passé de très nombreuses vacances au moulin de Buix, ce qui lui a permis de le voir, pour une grande partie, dans son apparence du XIX^e siècle.

L'histoire régionale de l'Ajoie et celle de son village de Courchavon le passionnent, mais plus encore celle de sa famille.

Il a réalisé lors l'inauguration de l'école de Courchavon en juillet 1995 une rétrospective relative aux documents, plans, affiches, comptes figurant aux archives communales, rétrospective agrémentée de photos provenant de fonds privés. En octobre 2013, il a monté une exposition d'objets anciens appartenant ou ayant appartenu à la paroisse de Courchavon, intitulée *Treasure de nos sacristies*.

Il est par ailleurs membre du cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle.